

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 JUIN 2026 à 19h30

Nos réf : HT/DB/HG

Présents : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, THIEBAUD Romain, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva.

Procurations données :

YAVUSZOY Elvan a donné procuration à RADREAU Sophie,
FEBVAY Cédric a donné procuration à LAFORGE Chantal.

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- constate le quorum.

Ordre du jour

I – Délibération n°2026-06-05-01 : Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme **Monsieur Jean-Luc MARTINO** pour remplir les fonctions de secrétaire.

II – Délibération n°2026-06-05-02 : Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Madame la Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le projet de procès-verbal. Aucune observation de la part des conseillers municipaux n'est formulée concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et arrête le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

III – Délibération n°2026-06-05-03 : Election des délégués municipaux pour les élections sénatoriales

Madame la Maire, ouvre la séance à 19 h 30.

Madame la Maire rappelle que la réunion est consacrée à la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elle procède à l'appel des membres du conseil municipal et constate que le quorum est atteint avec 26 conseillers présents ou représentés (Madame Ana-Alexandra NEGRUT ne peut pas participer au vote, car de nationalité étrangère).

Conformément aux dispositions légales, le conseil municipal désigne **M. Jean-Luc MARTINO** en qualité de secrétaire de séance.

Elle indique que le bureau électoral est constitué de la Maire, Présidente, assistée des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

M. Patrick RAVENT ;

M. Sylvain BASTIANINI ;

Mme Maéva SANDRI ;

Mme Chloé LABOUREY.

Madame la Maire rappelle ensuite les modalités du scrutin. Le vote est à bulletin secret. Les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes sont composées alternativement de candidats de chaque sexe afin de respecter la parité femmes-hommes.

Elle précise également que les conseillers municipaux n'ayant pas la nationalité française (ce qui est le cas pour Madame Ana-Alexandra NEGRUT) ne peuvent être ni élus délégués ou suppléants, ni participer à cette élection.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection de quinze délégués et de cinq suppléants.

Deux listes de candidats ont été déposées :

- « **Bavans, Pensons l'avenir ensemble** » ;
- « **Nouvel Élan pour Bavans** ».

Le scrutin est ensuite ouvert. Après le vote des conseillers municipaux, le bureau électoral procède au dépouillement.

Dépouillement et répartition des suffrages :

Nombre de conseillers présents et représentés : 26

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Liste « Bavans, pensons l'avenir ensemble » : 22 suffrages

Liste « Nouvel Élan pour Bavans » : 4 suffrages

Madame la Maire proclame les résultats de l'élection :

Liste « Bavans, pensons l'avenir ensemble » : 13 délégués et 5 suppléants.

Liste « Nouvel Élan pour Bavans » : 2 délégués.

Aucun délégué et/ou suppléant ne refuse son mandat.

Les résultats sont envoyés aux services de la Sous-préfecture de Montbéliard et le procès-verbal de proclamation des résultats est affiché sur la porte d'entrée de la mairie.

IV – Divers :

Madame le Maire rappelle que la cérémonie commémorative de l'Appel du 18 Juin se déroulera le jeudi 18 juin à 11 heures.

Elle informe ensuite le conseil municipal que la Fête de la Musique aura lieu le samedi 20 juin 2026.

Enfin, elle annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le mercredi 1er juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44.

Les délibérations 2026-06-05-01 à 2026-06-05-03 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 06/06/2026, et publiée sur le site internet de la commune le 06/06/2026.

Observations au sujet du présent PV de la part des membres du Conseil Municipal :

Aucune observation de la part des Conseillers municipaux n'a été formulée concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 26 voix POUR et 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, adopte et arrête le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Bavans, le 01/07/2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc MARTINO

Madame la Maire,
Sophie RADREAU

